

Impacts de l'aéroport international Blaise Diagne (AIBD) sur l'urbanisation et l'occupation du sol dans la commune de Diass

Mor FAYE

Université Gaston Berger de Saint-Louis-Sénégal

faye.mor1@ugb.edu.sn

Résumé

Cette étude concerne la commune de Diass. Située dans le département de Mbour, cette dernière connaît une évolution depuis la mise en place d'équipements structurants tels que l'aéroport international Blaise Diagne AIBD. L'objectif de cette étude est de montrer son évolution spatiale de la commune afin de montrer ce qu'il y avait dans l'emprise de l'aéroport et ce qui a changé après la construction de celui-ci. Cette contribution se base sur une méthodologie qui s'appuie sur des enquêtes de terrain in situ et le traitement numérique des images satellitaires en se basant sur la reconnaissance des objets à partir de Google earth. Les logiciels utilisés sont ERDAS pour le traitement des images et ARCGIS pour la cartographie. Les résultats montrent une évolution des différentes unités spatiales à partir de la dynamique de l'occupation du sol qui s'accompagne d'impacts sociaux et économiques.

Mots clés : AIBD, impacts, urbanisation, occupation du sol, commune de Diass

Impact of Blaise Diagne International Airport (BDIA) on urban development and land use in the Diass municipality

Abstract

This study concerns the municipality of Diass. Situated in the department of Mbour, Diass has undergone a number of changes since the construction of major facilities such as the Blaise Diagne International Airport (AIBD). The aim of this study is to show the spatial evolution of the municipality in order to illustrate what existed in the airport's right-of-way and what has changed since its construction. This contribution is based on a methodology that relies on in situ field surveys and digital processing of satellite images based on object recognition using Google earth. The software used was ERDAS for image processing and ARCGIS for mapping. The results show the evolution of the various spatial units based on the dynamics of land use, which is accompanied by social and economic impacts.

Key word: AIBD, impacts, urbanization, land use, municipality of Diass

Introduction

La commune de Diass se caractérise par sa proximité avec Dakar la capitale du Sénégal (46 km). Cette dernière se trouve confrontée à une urbanisation exponentielle. (S. Seck, 2011, p.5). De par cette proximité et se trouvant dans le triangle Dakar-Thiès-Mbour, la commune de Diass commence à s'urbaniser par métamorphisme de contact (la population de la commune est passée de 4 794 en 2003 à 33 663 habitants) (ANSD, 2013, p. 42). C'est dans ce sens que l'Etat a décidé d'implanter le nouvel aéroport dans cette zone.

Diass présente de multiples avantages en raison de la bonne qualité du sol. De plus, la taille du site de Diass d'une superficie d'environ 2 600 ha, offre le potentiel nécessaire pour tout développement futur ; c'est ce qui a fait le choix de la construction de l'aéroport international Blaise Diagne dans cette commune (M.A. Sarr, 2018 p. 41). Le nouvel aéroport international Blaise Diagne est érigé entre la commune de Diass et celle de Keur Moussa. Etant un équipement de grande envergure, Il a entraîné ainsi plusieurs mutations dans ces deux communes. Les équipements structurants ont cette capacité à transformer leur environnement (K. Ndione, 2019, p.3). Ces transformations peuvent être spatiales, économiques.

Ces mutations sont d'ordre foncier. En effet, les terres de la localité sont très prisées et le foncier connaît plusieurs mutations. Ces mutations se manifestent par des baux accordés par l'Etat à des privés, des ventes de terre du domaine national à peine voilées en affectation, et la principale activité de la localité qui est l'agriculture est en sursis. Ainsi, les villages environnants de l'AIBD sont confrontés à des problèmes d'espaces (de terres cultivables) pour la production agricole. La construction de l'aéroport a été la principale cause de perte de terres arables (S. Seck, 2011, p. 11). Cet aéroport, qui couvre 4 500 hectares (ha) de superficie, a affecté des communes sur le cadre du foncier. Selon la hiérarchie des centres humains, Keur Moussa est le village le plus affecté par le projet. La population locale travaille majoritairement dans le secteur agricole qui compte plus de 20% des personnes occupées. L'agriculture consiste en une culture vivrière entreprise dans de petits champs à proximité des villages. La zone a connu un rétrécissement notable de terres agricoles exploitées localement, du principalement au projet de l'aéroport (K. Ndione, 2019, p.27). Avec l'arrivée de celui-ci et les autres projets d'envergures, la commune de Diass ne va pas rester en marge du développement. Cette localité qui a cédé des milliers d'hectares de terres à l'Etat veut bénéficier des effets positifs d'un développement généralisé et jouer un rôle important dans l'économie du pays et ainsi devenir une ville extrêmement importante dans le dispositif du Plan Sénégal Emergent (PSE) (B. Sow, 2017 p.52). Cette commune, où des infrastructures poussent comme des champignons, sera au centre du triangle Dakar-Thiès-Mbour. L'importance de cette étude consiste à connaître l'évolution et les mutations qui se sont opérées dans la commune de Diass dans différents domaines. Ceux-ci concernent l'occupation du sol, les impacts sur de l'agriculture, l'urbanisation de plus en plus de la zone avec de nouveaux bâtiments, mais aussi les conséquences sur le foncier. Cette étude se fait à travers le traitement d'images et une cartographie d'avant et après l'aéroport pour ainsi voir la dynamique de l'occupation du sol et les changements survenus. Elle permettra aussi de connaître les projets de construction autour de l'aéroport.

1. Méthodologie

1.1. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

La commune de Diass est située dans la région de Thiès, plus précisément dans le département de Mbour. Diass ou initialement Ndiass est un village situé à environ 40 km au sud-est de Dakar (SOW, Boubacar p23). Elle est localisée dans la zone 28 Nord entre 14° 33' 40" N (latitude) et 17°12'0" O (longitude). Les communes limitrophes des deux communes sont Yéne, Bambilor, Diender Guedji, Mont Roland, Notto, Tassette, Fandéne et Sindia. Diass et Keur Moussa ont respectivement une altitude de 40m et 46m.

Elle compte 17 villages répartis de manière dispersée dans l'espace. La plupart des villages sont situés dans des vallées pour diverses raisons liées à la fertilité des sols. Au plan administratif, Diass est érigé en collectivité territoriale, depuis la réforme de 1972 (loi n°7225 du 19 avril 1972). Aujourd'hui, elle fait partie des trois communes du département de Mbour. Depuis le dernier découpage, le territoire de la commune s'étend sur 17 villages.

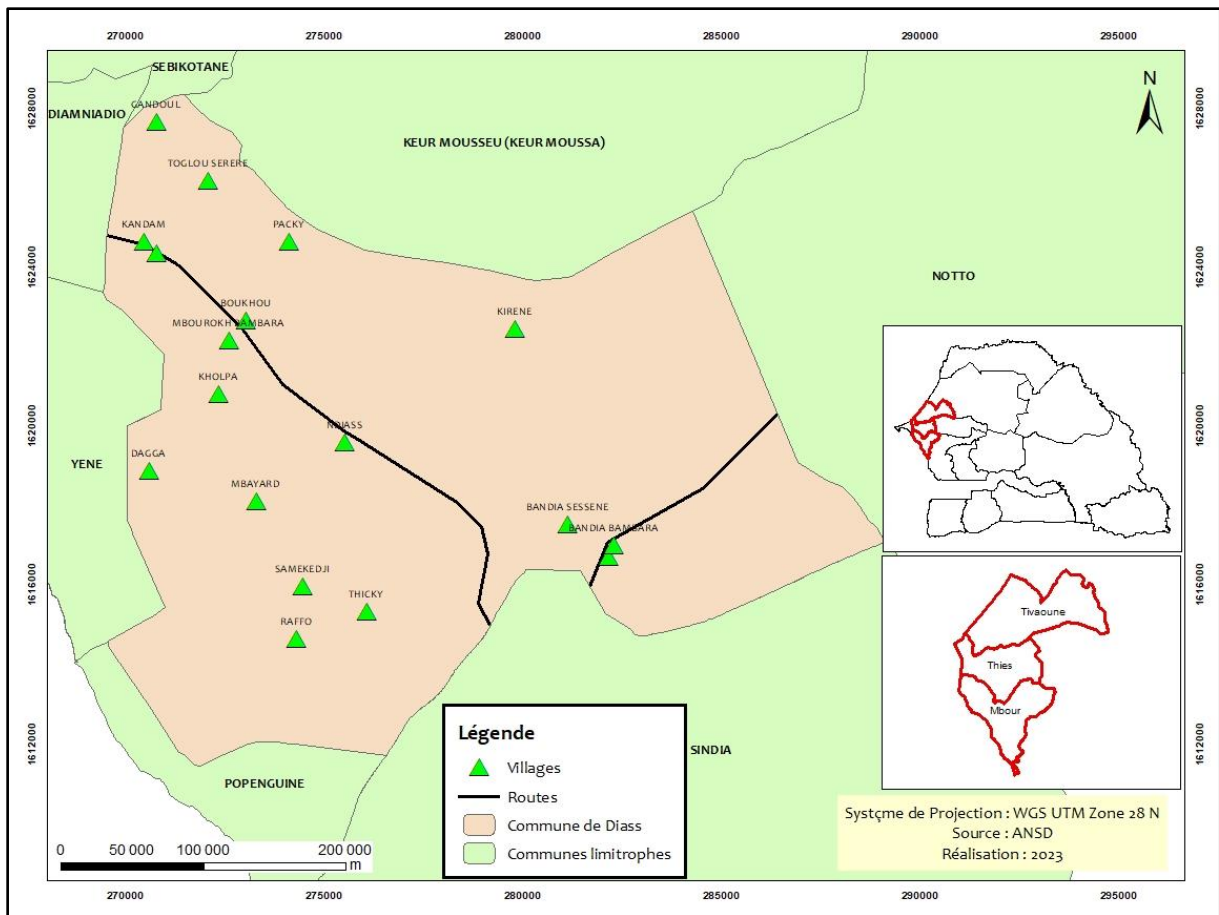


Figure 1 : Carte de situation de la commune de Diass

Cette figure 1 montre les villages et les routes passant par la commune de Diass. Cette dernière se situe dans la région administrative de Thiès et plus précisément dans le département de Mbour. La commune de Diass est limitée au nord par les communes de Diamniadio, Sébikotane et Keur Moussa, au sud par les communes de Sindia et Popenguine, à l'est par la commune Notto et à l'ouest par celle de Yene.

1.2. PRESENTATION ET LOCALISATION DE L'AEROPORT INTERNATIONAL BLAISE DIAGNE (AIBD)

Cette figure 2 montre le site de l'aéroport international Blaise Diagne dans la commune de Diass. Le projet d'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) a été initié pour répondre à des objectifs de développement économique et aux contraintes environnementales de l'ancien Aéroport International Léopold Sédar Senghor (AILSS) qui était enclavé dans la capitale sénégalaise.

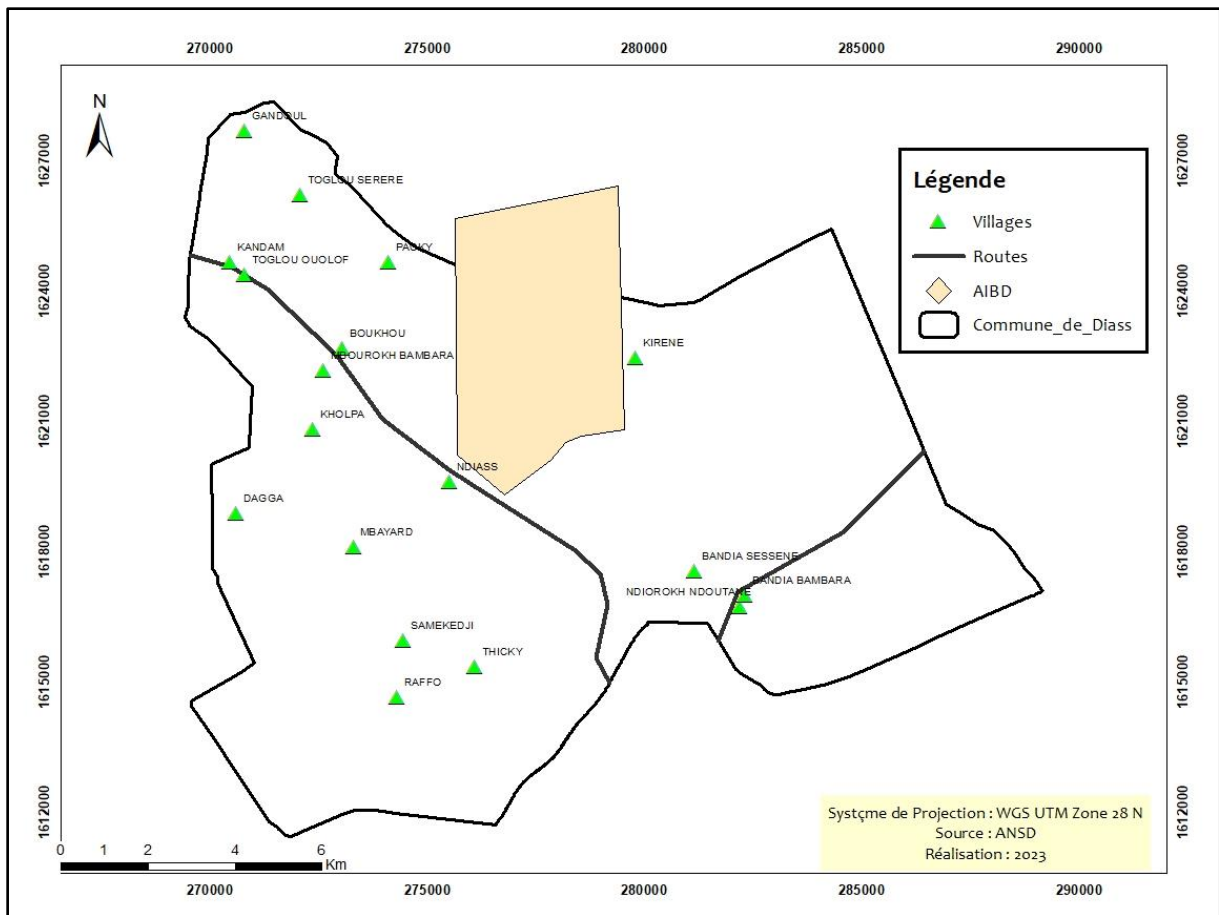


Figure 2 : localisation de l'aéroport

Le site aéroportuaire de Diass chevauche les deux communes que sont celle de Diass et celle de Keur Moussa située au nord. Le site s'implante sur une superficie de 2600 hectare si l'on se réfère au décret n°2001-666 instaurant le projet et affectant le foncier à l'aéroport (K. NDIONE, 2019, p 22). La zone de la commune de Diass couvre une superficie de 965 ha. Celle de la forêt classée de Diass qui était d'une superficie de 1090 hectares. Il faut noter que 43% du site est situé dans la zone de la forêt classée de Diass, dont la gestion relève du ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature. Le site de Diass est une zone de la terre des terroirs du Domaine National, géré par les conseils municipaux (Y. Ahamada, 2019 p. 37). La photo suivante (photo 1) donne une vue aérienne de l'éroport et son emprise dans la commune de Diass.



Photo 1 : vue aérienne de l'AIBD *Source : Youssouf Ahamada*

L'aéroport compte une piste principale de 3500 m x 75 m. Il comprend aussi un parking avions d'une capacité de 50 places (26 Gros porteurs, 6 Petits et moyens porteurs et 18 Aviation générale. L'Aérogare a une superficie de 42 000 m². Le parking a une capacité d'accueil de 700 voitures, 60 bus et 60 taxis¹.

1.3. LA COLLECTES DES DONNEES

La collecte des données a concerné, d'une part des données cartographiques et d'autre part, des données quantitatives. Pour ces dernières, elle s'est faite au moyen d'enquêtes dans les villages les plus impactés par la mise en place de l'aéroport.

L'agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) a permis d'obtenir les données sur les effectifs de la répartition de la population notamment son rapport final sur le recensement Générale de la population l'Habitat, l'agriculture et l'élevage.

D'autre type de données quantitatives ont été collectées. Cette collecte s'est faite suivant la méthode de la boule de neige qui consiste à diffuser le questionnaire d'enquête à des cibles ayant les caractéristiques recherchées puis de leur demander de nous orienter vers d'autres personnes de profil similaire. La méthode de la boule de neige constitue une alternative intéressante aux méthodes d'échantillonnage classiques quand il s'agit de trouver des individus ayant des caractéristiques particulières, voire très précises. La méthode a permis d'administrer le questionnaire à des personnes qui sont des témoins et victimes des mutations survenues dans la commune.

La collecte des données cartographiques s'est faite au moyen d'un GPS pour notamment la prise des coordonnées géographiques des différentes structures qui existent au sein de la commune de Diass. Pour la réalisation des cartes d'occupation du sol, le recours est fait à des images de Landsat et sentinelles. Les images Landsat et sentinelle ont été téléchargées à partir du site USGS.

En ce qui concerne les données pédologiques, la couche concernant les types de sols de la commune de Diass nous a été fournie par l'Institut National de Pédologie (INP).

¹ <https://www.aibd.sn/>

1.4. MATERIELS ET LOGICIELS UTILISES

Pour la collecte des données, un GPS de marque GARMIN servant pour la prise de coordonnées géographiques sur le terrain a été utilisé.

En ce qui concerne le traitement des données, le logiciel ArcGIS 10.5 : les composantes (*ARCCatalog, ArcMap, ArcToolbox*) a permis de créer la base de données géo spatiale, de réaliser les cartes. Pour le traitement des images multi spectrales, faire la composition des bandes, l'extraction de la zone d'étude, la matrice de confusion, la classification supervisée, le logiciel *Erdas IMAGINE* a été d'un grand apport. Enfin, Microsoft Office Excel a permis de réaliser certains tableaux et diagrammes.

2. Présentation des résultats

2.1. DIASS UNE ZONE D'AGRICULTURE QUI S'URBANISE

Au plan pédologique, la commune de Diass est favorable à l'activité agricole. C'est cela qui fait que la zone est à vocation agricole et la principale activité est l'agriculture. L'examen de la carte pédologique de Diass ci-après (carte 3) montre que la commune présente des types de sols adéquats pour la réalisation de projets agricoles. La figure suivante (3) qui fait état de la répartition des types de sol (pédologie) de la commune, montre les zones les plus favorable à l'agriculture. La composition pédologique, montre que l'agriculture est favorable dans la zone. Ce qui explique que dans cette zone, la principale activité depuis des années est l'agriculture.

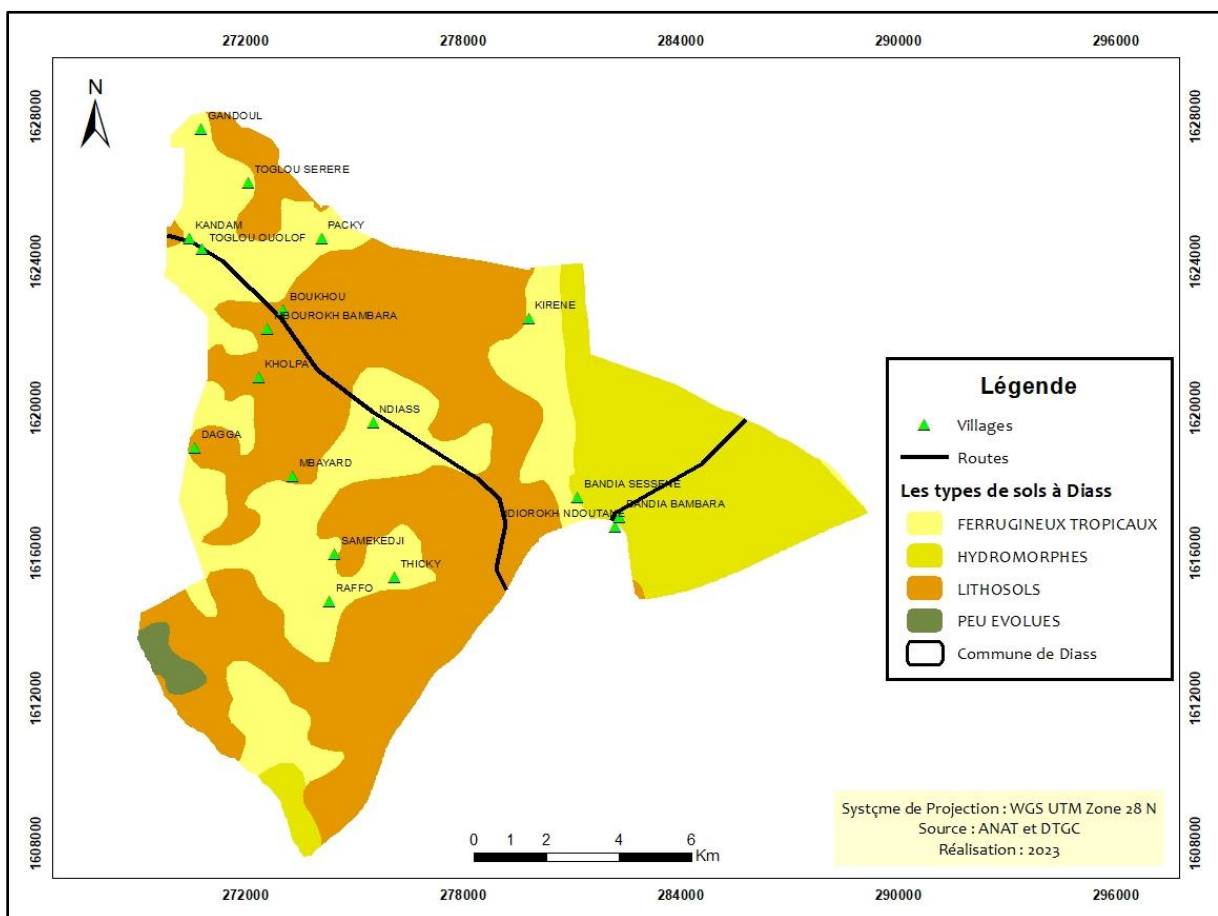


Figure 3 : Carte pédologique de Diass

La carte pédologique renseigne sur les types de sol présents dans la commune de Diass, leurs qualités et les spéculations favorables à chacun d'eux. La commune de Diass compte les types de sols suivants figure suivante (figure 4).

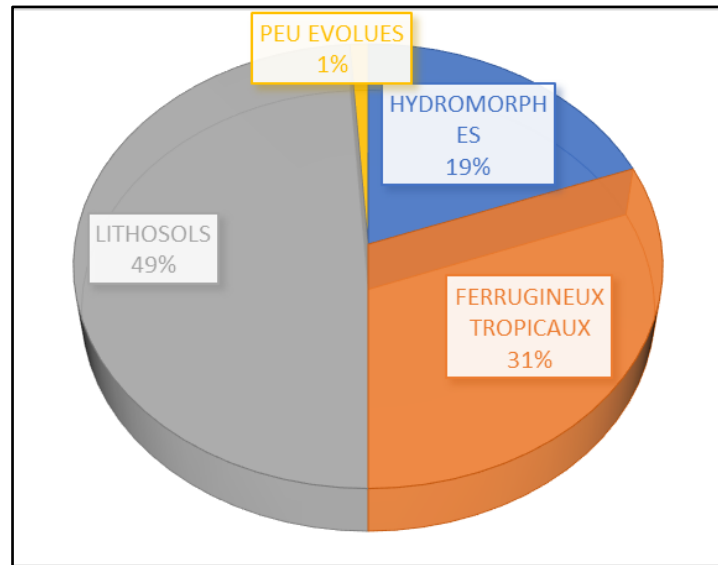


Figure 4 : Répartition des types de sol dans la commune de Diass

Source : DTGC/INP

Comme le montre la figure 1, la commune se compose à 31% de sols ferrugineux tropicaux. Ces types de sol sont favorables à la culture de l'arachide en rotation avec le mil. La commune compte aussi pour 19% de sols hydro-morphes. La commune de Diass est composée à seulement 1% de sols peu évolués. Les lithosols quant à eux occupent 49% de la surface de la commune. Ils sont limités en profondeur par un matériau dur, roche non altérée ou horizon pédologique durci à 10 cm de la surface au moins.

La carte et la figure ci-dessus montrent que, compte tenu de la composition pédologique de la commune de Diass ; elle reste une zone favorable et adéquate à l'agriculture. En effet, les sols ferrugineux tropicaux (31% de la commune) sont aptes aux cultures sous pluie comme l'arachide, et les céréales. Ces types de sols sont souvent utilisés dans le maraichage, ces terres se réchauffent vite et donnent une végétation précoce, ce qui permet aux racines de se ramifier facilement. On les retrouve dans une bonne partie de la commune de Diass.

Les sols hydromorphes (19%) sont caractérisés par leur grande profondeur et leur texture fine à dominante argileuse. Ils sont riches et fertiles mais très compacts, donc difficiles à travailler. Cependant, la présence de gisements dans ces sols fait de la commune de Diass un lieu privilégié d'installation des industries d'exploitation des calcaires (grès, argiles, bétons, etc.).

Ce type de sol est surtout favorable à la culture du sorgho, de manioc et les cultures maraichères. Ainsi, la zone de Diass qui présente une grande diversité des sols est une zone favorable à l'agriculture qui était par essence sa vocation.

Cependant, avec la mise en place de l'aéroport, cette zone tend à s'urbaniser au détriment des activités agricoles.

Dans la commune de Diass, les deux tiers de la population dans l'agriculture ce qui correspond à 74, 7% de la population (enquêtes, de terrain). La surface agricole est de 3. 700 hectares (ha). Celle-ci abrite des cultures sous pluies, le maraichage, et l'arboriculture. L'agriculture

sous pluie repose essentiellement sur les des spéculations telles que le miel, le niébé, la pastèque m'aubergine, le manioc et l'arachide.

Le maraichage est pratiqué à petite échelle. Par exemple on le retrouve dans le village de Kirène avec 180 hectares (ha) et Samkédji 6 hectares (ha). L'arboriculture est dominée par les maques, les mandrines les oranges et les goyaves.

2.2. LES IMPACTS SPATIAUX DE L'AEROPORT ET EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

La compréhension de l'évolution de l'occupation du sol dans la commune de Diass se fait par l'analyse des cartes d'occupation du sol des cartes des années 2000, 2010 et 2020. L'analyse des cartes s'accompagne d'interprétation de données statistiques.

2.2.1. Occupation du sol en 2000

La carte suivante (figure 5) montre l'occupation du sol dans la commune de Diass dans les années 2000. Elle laisse voir une occupation du sol dominée par les sols nus.

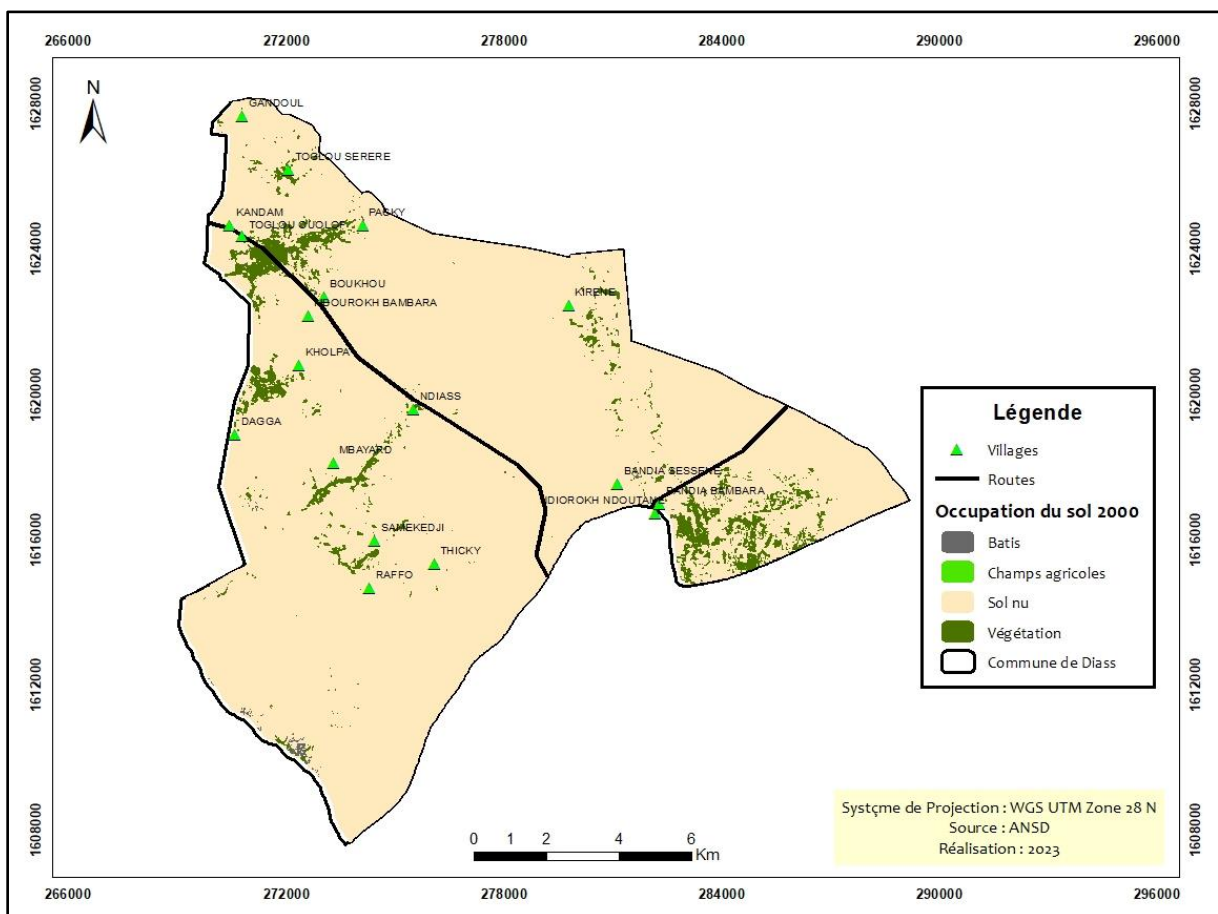


Figure 5 : Occupation du sol en 2000

En effet, l'occupation du sol est dominée par le sol nu suivi de la végétation. Les autres unités spatiales comme le bâti et l'espace agricole ne couvrent pas une très grande superficie.

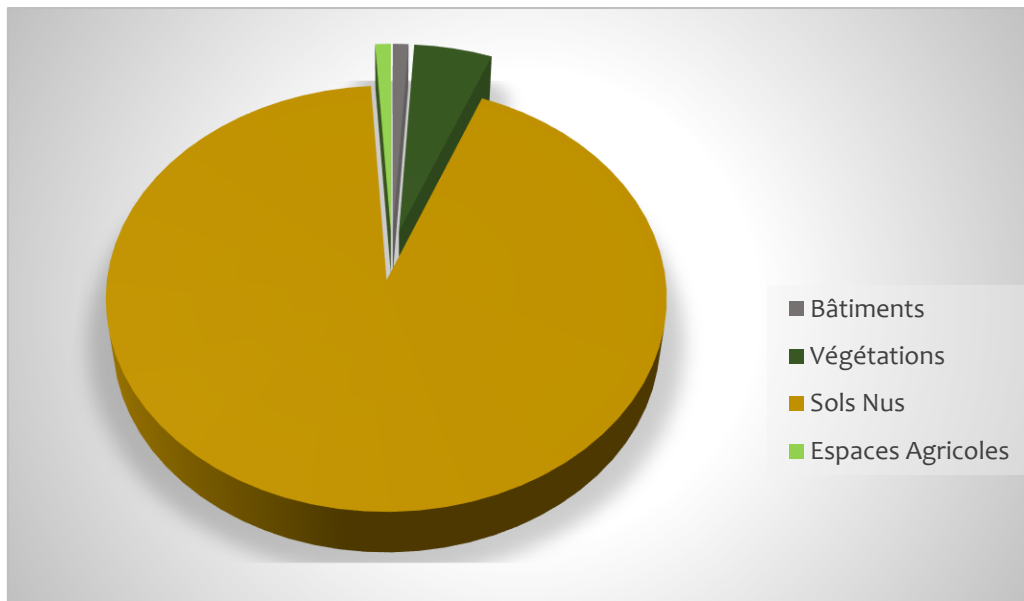


Figure 6 : Répartition des unités d'occupation du sol en 2000 *Source : image Landsat et Sentinelle, 2000*

Le pourcentage de chaque type d'occupation du sol est donné par la figure ci-dessus (figure n°6). Elle donne le pourcentage de chaque élément dans les années 2000. Les sols nus couvrent un pourcentage de 93% des terres de la commune de Diass. La végétation quant à elle, couvre 5% de la commune. Les bâtiments ont une proportion d'à peine 1%. Enfin, les champs d'agricultures couvrent un pourcentage de 1% soit le même pourcentage que les bâtiments. Il faut noter qu'à l'époque, la commune n'était pas très peuplée. Car avant les années 2000, la commune de Diass ne faisait pas l'objet d'une attractivité. Elle n'était pas une zone à forts enjeux stratégiques surtout dans la configuration économique du pays.

2.2.2. Occupation du sol en 2010

En 2010, le même constat est relativement fait qu'en 2000. La même distribution de l'occupation du sol est quasiment observée avec une prédominance des sols nus et de la végétation. La figure 7 montre les évolutions et les changements dans l'occupation du sol dans la commune de Diass entre 2000 et 2010.

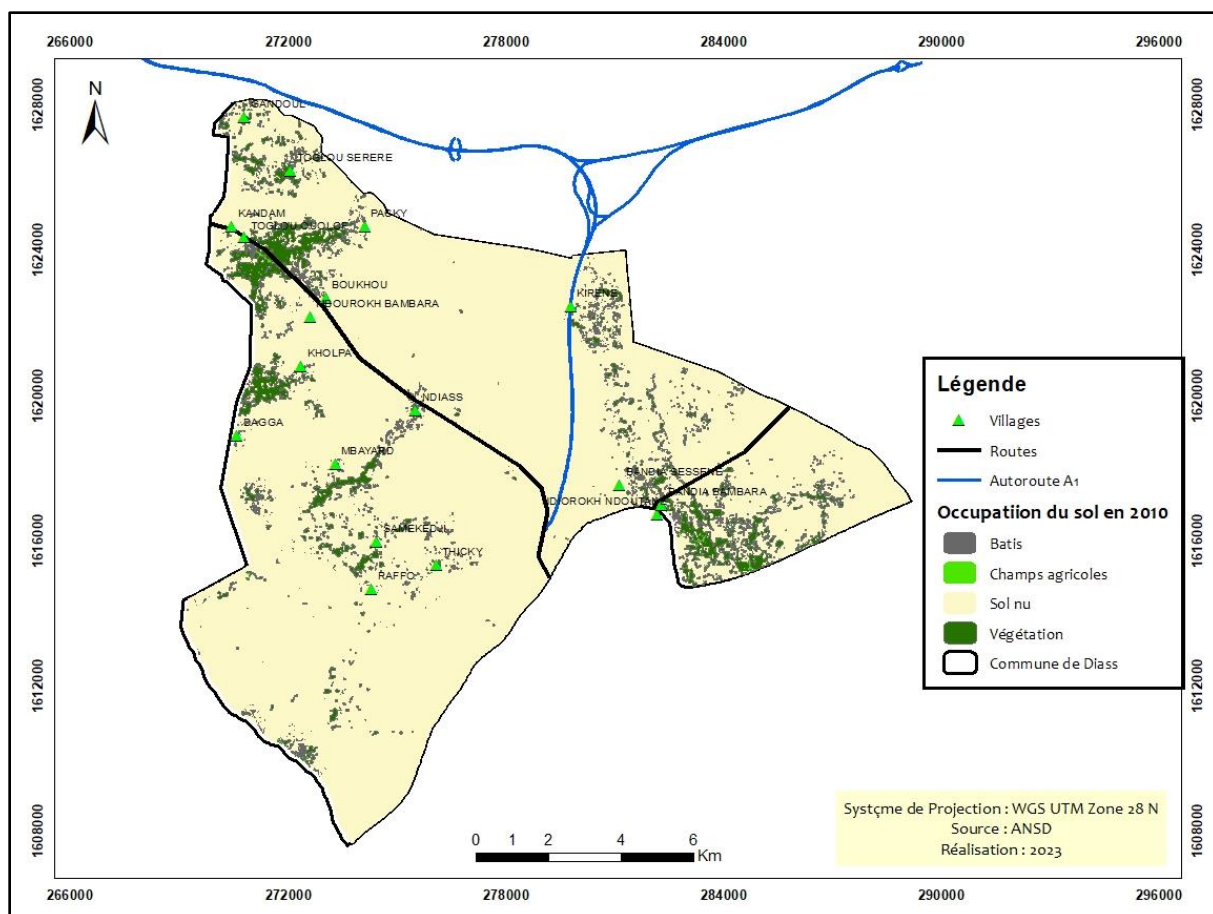


Figure 7 : occupation du sol en 2010

L'analyse de l'occupation du sol en 2010 montre que dans l'emprise de l'aéroport, existaient la forêt classée de Diass, des espaces agricoles et des bâtis appartenant aux hameaux de *Kathialite*, *Kessoukhate-centre*, *Mbadate* et ceux du village de Diass. Le site aéroportuaire de Diass est localisé en grande partie dans la zone de la forêt classée de Diass. Cette forêt classée occupait une superficie de près de 1900 ha. Le projet d'aéroport a nécessité le déclassement d'une partie de la forêt classée sur une superficie de 907.35 ha. Les deux portions restantes de la forêt classée ont une superficie totale de 962.65 ha : la partie ouest de la forêt occupe une superficie de 510 ha tandis que la partie ne couvre que 90 ha.

On constate également qu'entre les deux années, les bâtiments, les champs agricoles et la végétation ont augmenté ; contrairement au sol nu qui a connu naturellement une régression.

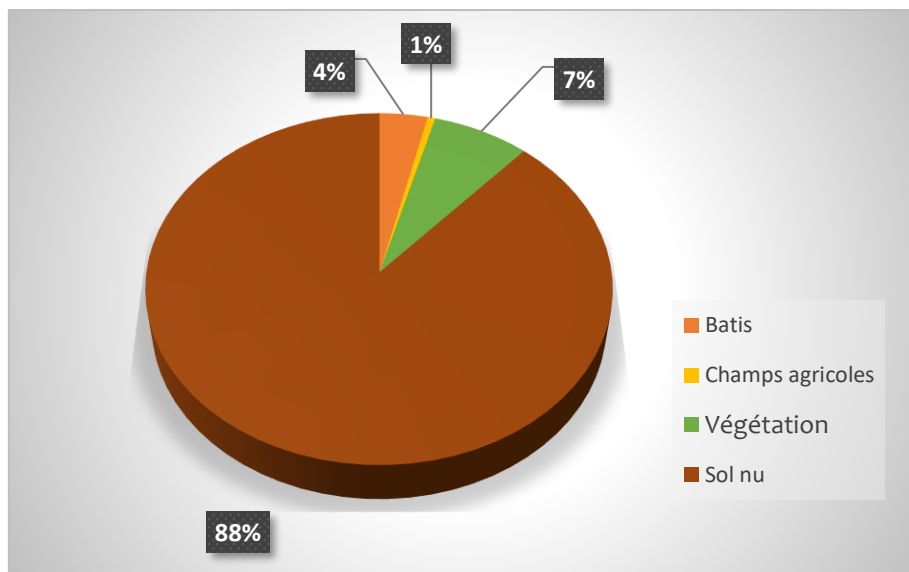


Figure 8 : Répartition des unités d'occupation du sol en 2010

Source : Image Landsat 2010

Le diagramme ci-dessus montre que l'occupation de la commune a évolué. En effet, les sols nus comptent désormais pour 88% dans la commune. Le couvert végétal quant à elle passe à un pourcentage de 7%. Les espaces couverts passent de 5% à 7%. On note une constance dans les espaces agricoles qui restent à une proportion de 1%.

Avant la construction de l'Aéroport International Blaise Diagne, il existait, outre que la forêt classée de Diass, des espaces agricoles, des bâtis, des chantiers, etc... dans le site aéroportuaire. Le tableau ci-dessous montre ce qu'il y avait dans l'emprise de l'aéroport avant sa construction.

Le tableau ci-dessus montre ce qu'il y avait avant l'aéroport en 2010. D'après le tableau, on constate que la savane c'est-à-dire la forêt classée de Diass a été le plus accaparée pendant la construction de l'aéroport avec une superficie de 659 ha. Il s'en suit les chemins dénudés avec une superficie de 342.2 ha et les espaces agricoles avec une superficie de 331.3 ha. Le village qui a été déplacé est Kessoukhate avec ces trois localités que sont Kathialite, Kessoukhate-centre et Mbadate. Pour les bâtis qui appartenaient à la commune de Diass, les propriétaires ont été seulement dédommagés.

2.2.3. Occupation du sol en 2020

En 2020, l'Aéroport International Blaise Diagne a déjà commencé à fonctionner plus depuis le mois de décembre 2017. Cela signifie que ces impacts se ressentent déjà avec une modification de l'occupation du sol dans la commune de Diass. Le premier constat est que le bâti connaît une hausse très importante.

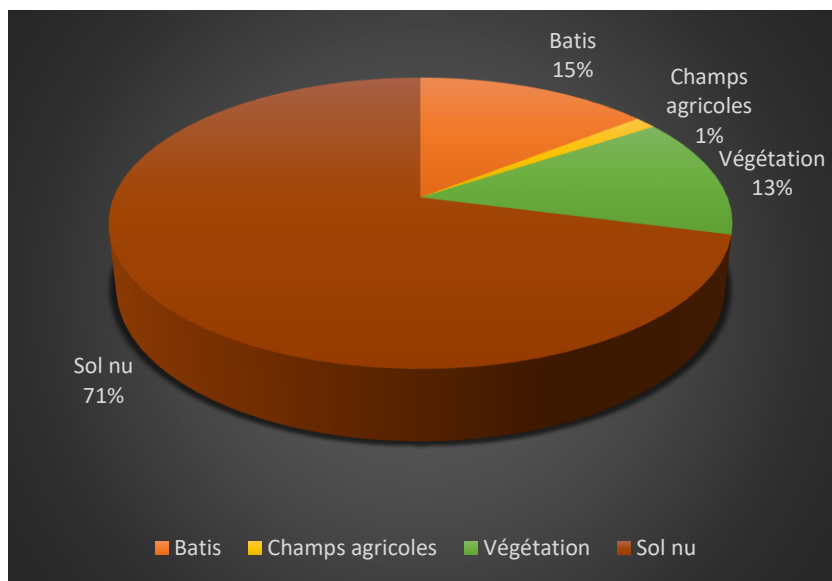


Figure 9 : Répartition des unités d'occupation du sol en 2020
 Source : Image Landsat 2020

Comme nous le montrent les figures 9 & 10, l'espace bâti occupe désormais un pourcentage de 15% dans le territoire de la commune. Les sols nus sont en nette baisse avec un pourcentage qui tourne autour de 71%. La végétation couvre 13%. Enfin les espaces d'agriculture stagnent à 1%.

La figure 10 fait voir la spatialisation de ce changement pour l'année 2020 dans la commune de Diass après la mise en service de l'aéroport.

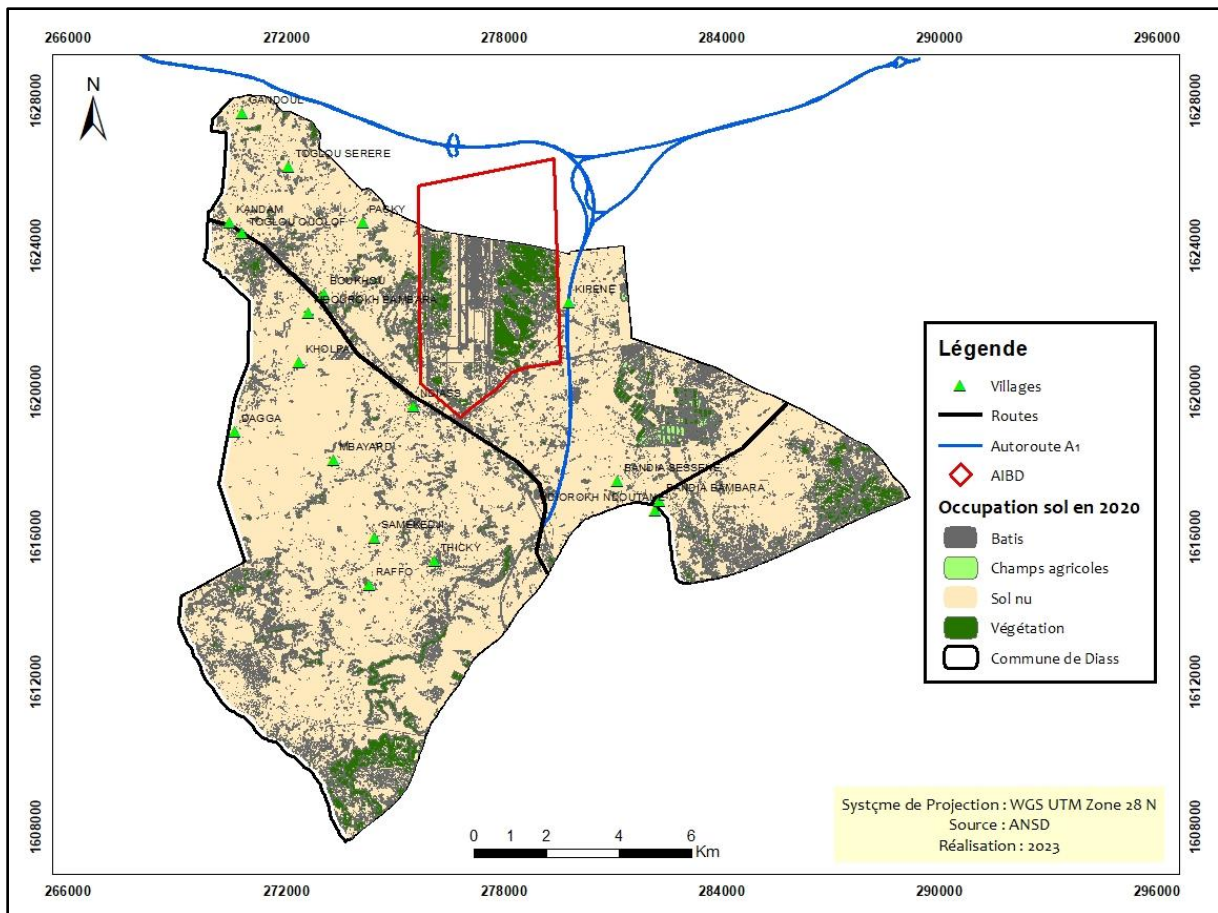


Figure 10 : occupation du sol en 2010

La figure 10 montre l'occupation du sol de la commune de Diass en 2020. Nous constatons une augmentation importante des bâtiments. La végétation a aussi augmenté et figure dans le site aéroportuaire devant abriter la phase 2 qui n'est pas encore construite. Les espaces d'agricultures (champs) stagnent à 1%. Ce qui témoigne d'une commune qui s'urbanise. Les propriétaires des espaces agricoles qui ont perdu leurs champs et parcelles à la suite de l'installation de l'aéroport ont été dédommagés. Le sol nu a diminué dans la zone ; ce qui est évident et s'explique par le fait que les gens sont attirés par cette zone avec l'implantation de cet équipement structurant. Les tendances montrent de plus en plus une installation d'entreprise de fret, d'agences et par ricochet de population.

Pour mieux cerner cette dynamique de l'occupation du sol dans la commune de Diass, ainsi que les changements induits par la mise en œuvre de l'aéroport, une figure cumulée de l'occupation du sol de 2000 à 2020 a été réalisée. Il s'agit de la figure suivante (figure 5).

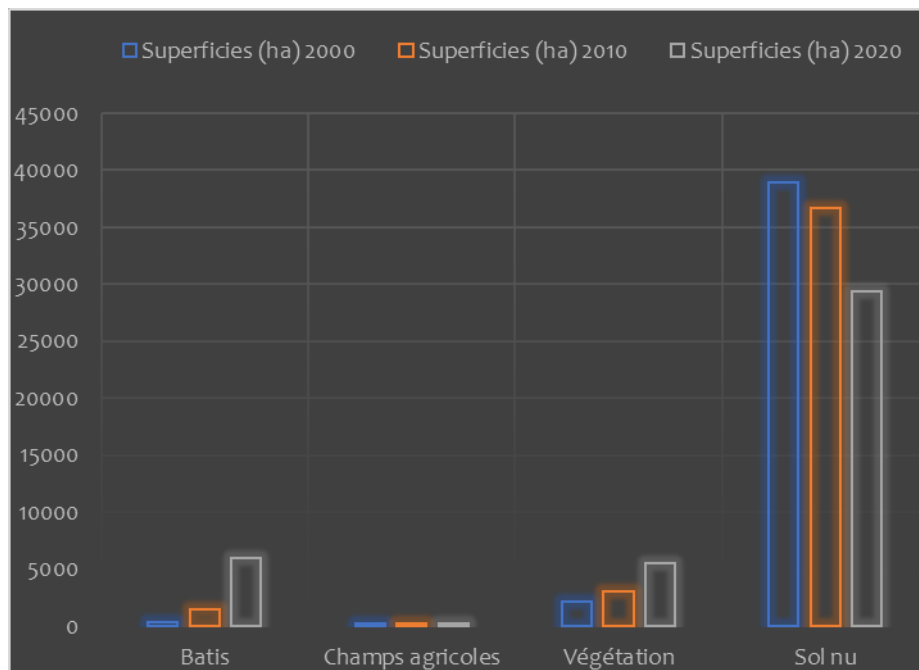


Figure 11: Répartition des unités d'occupation du sol de 2000 à 2020

La figure 11 nous fait voir l'évolution spatiale de la commune entre 2000 et 2020 en passant par 2010. En comparant les quatre unités spatiales sur les trois dates, nous pouvons voir que les bâtiments, et la végétation augmentent progressivement. Cette augmentation se fait plus sentir en 2020 surtout pour les bâtiments du fait de l'attraction de la zone et de son urbanisation progressive. Cela est dû en partie à l'implantation de l'AIBD. Les espaces agricoles connaissent une légère stagnation et vont diminuer au fur et à mesure que la commune s'urbanise. En revanche, le sol nu diminue au cours des années pour laisser place aux bâtiments et à la construction. Le constat général qu'il faut en tirer est qu'avec l'arrivée de l'aéroport dans la commune de Diass, le nombre d'habitations a tendance à augmenter vu les nombreux avantages que peut apporter l'aéroport dans le territoire. Celui-ci est un équipement structurant qui a entraîné des mutations spatiales sur la commune.

2.3. Les impacts environnementaux, sociaux et économiques

2.3.1. Les impacts environnementaux

Avec l'implantation de l'aéroport, des changements sont aussi notés dans le milieu biophysique. Ces conséquences sont le plus souvent néfastes et concernent la perte de végétation naturelle. Cette perte entraîne aussi celle d'habitats pour la faune. Il faut noter aussi une augmentation des risques de contamination des sols et de l'eau. L'urbanisation de la zone induit par l'aéroport s'accompagne d'une grande production d'habitats. Cela n'est pas sans conséquence pour l'environnement. En effet, on note la production d'une importante quantité de déchets secs (ex : démolition des habitations, construction des nouvelles habitations sur le site d'accueil, etc.)

2.3.2. Les impacts socio-économiques

La mise en place de l'aéroport a nécessité l'expulsion de plusieurs personnes pour cause d'utilité publique. Ces dernières ont perdu des biens et des terres ainsi que des activités économiques. Ainsi, on note plusieurs catégories d'individus impactés ou victimes de l'aéroport.

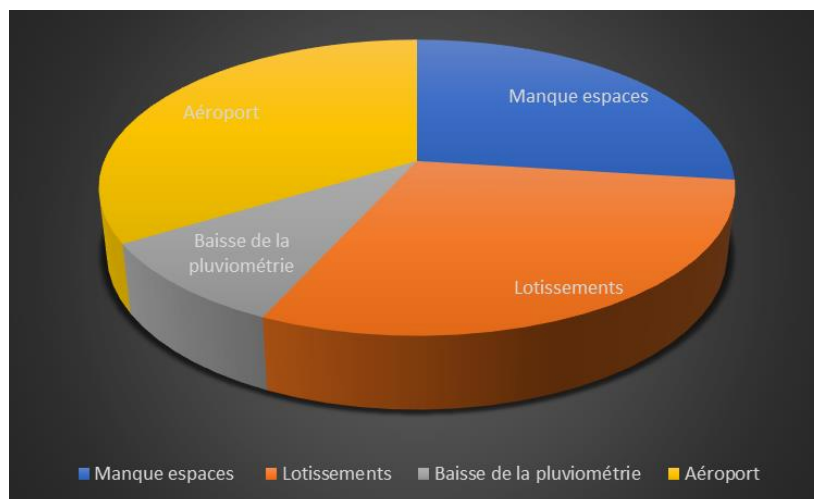


Figure 12 : causes de la perte de terres à Diass *Source : enquêtes, 2023*

Les impactés qui ont subi la perte de biens, de terres ou de propriétés et/ou d'accès à des ressources naturelles et/ou économiques comme résultat du projet. Les enquêtés donnent plusieurs raisons causant la perte de leurs terres et le recul de l'activité agricole. Comme le montre la figure ci-dessus (figure 6), 35% évoque l'aéroport comme la principale cause de la perte de leurs terres. A côté d'eux 30% évoque les lotissements qui peuvent être considérés comme induits par la mise en service de l'aéroport. Les ménages affectés (qui concernent plusieurs membres d'une même famille qui ont perdu des biens ou des terres) cause des activités du projet. Il faut aussi noter La perte de ressources naturelles, la perte de ressources agricoles. A cela, s'ajoutent les risques de conflits fonciers et les spéculations foncières qui sont devenus accrus dans la zone.

3. Discussion

Une dynamique d'urbanisation de la commune

Les résultats de cette contribution confirment une dynamique que beaucoup d'autres auteurs ont observée dans la commune depuis quelques années. En effet, la commune de Diass s'urbanise de plus en plus. Cette urbanisation découle de l'émergence des unités industrielles telles que les cimenteries du Sahel, (CDE), la société agro-alimentaire (SIAGRO), et les industries d'extraction des carrières comme SODEVIT, SODEVCO, Royal Mine et Carrière, GHAZAL, SENECARRIERE, etc. On note la présence de ces industries grâce à la richesse du sous-sol de la commune. Parmi les richesses, on note grès blancs, et les grès rouges localisés dans à *Bandia* et *Tchiky*. Pour favoriser l'exploitation dans la zone, une zone industrielle a été aménagée dans la partie septentrionale de la commune de Diass. (Faye, Mor, 2023, p. 257). Le choix de leur installation dans la commune est lié à la disponibilité de la ressource et de ses qualités. Le gré blanc est utilisé dans la construction des bâtiments, dans l'alimentation du bétail, la fabrication de pâte dentifrice et la fabrication de ciment de qualité notamment avec les résidus. Le calcaire est quant à lui utilisé dans les travaux publics pour la construction de routes. Le sable de calcaire est utilisé en remplacement au sable de dunes. Cette pratique permet de lutter contre l'extraction du sable marin. Le gré rouge est utilisé spécialement dans la construction de route.

Cette dynamique urbaine s'accompagne de la mise en œuvre d'aménagements, de lotissements, de nouvelles constructions, de bornes, l'installation de promoteurs privés. La question foncière dans la zone est de plus en plus complexe donnant lieu à des conflits fonciers (B. Sow, 2017 p.62).

Conflit foncier

La zone de Diass ne connaissait pas une grande urbanisation. Des initiatives d'attractivités étaient menées par les autorités locales. Ainsi, pour bénéficier d'une parcelle dans cette zone, il fallait se munir juste d'une pièce d'identité. Le prix du mètre carré était à l'époque de 350 francs CFA (Ndone Khalifa, 2019, p. 60). C'est vers les années 2000 avec l'arrivée des industries comme KIRENE, les ciments du SAHEL que la construction de certaines zones s'est accélérée. Mais jusque-là, les terres n'étaient pas chères et étaient accessibles.

Cependant, Diass fait face à de réelles mutations socioéconomiques surtout avec la mise en place du projet AIBD. Cette zone est désormais une zone prisée. Les facteurs de l'attractivité : sa proximité avec Dakar, sa situation dans le triangle Dakar-Thiès-Mbour et sa forte potentialité en réserves foncière. Les projets de l'Etat sénégalais ne feront qu'accroître cette urbanisation. Ceci se traduit par une perte des zones agricole en faveur de lotissements destinés à l'habitat. Comme nous le montrent les résultats de Ndione, 2019 p 62.

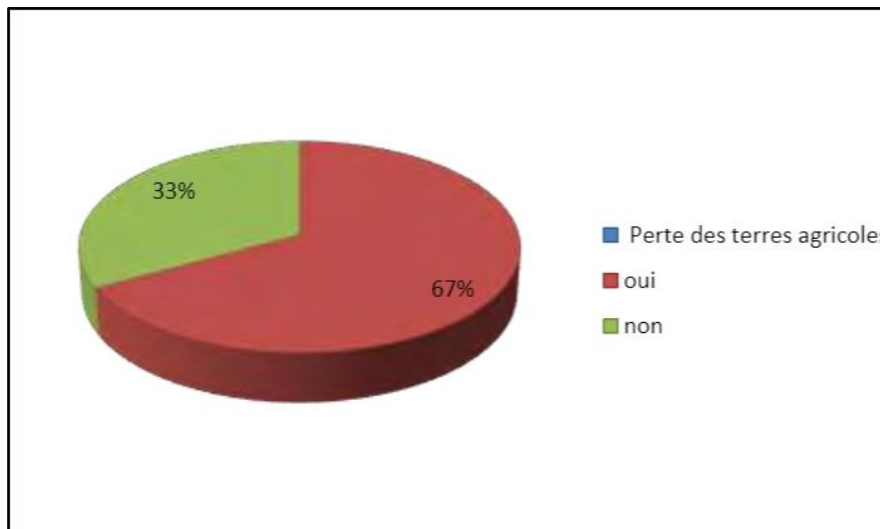


Figure 13 : perte des terres agricoles dans les zones aux alentours de AIBD

Source : Ndione, 2019

Les résultats montrent que 67% de pertes de terres agricoles à la suite de la mise en place de l'AIBD. Ces terres perdues se font en faveur d'espaces d'habitations ou d'équipements. La figure ci-dessous montre un projet de lotissement dans la commune de Diass.



Photo 2 : Illustration d'un lotissement à Diass

Source : Sow, 2017

Ces lotissements sont rendus possible par une expression de besoin dû à son tour par une augmentation de la population. En effet, la commune de Diass connaît une grande évolution au niveau démographique montré par la figure 14.

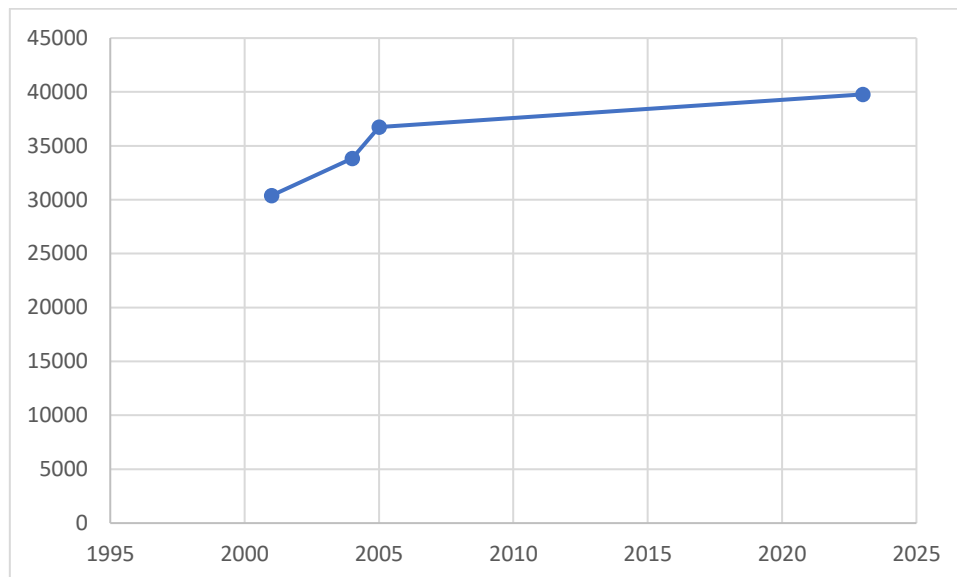


Figure 14 : Evolution de la population de Diass

Source : Recensement Général de la population, de l'agriculture, l'élevage et l'habitat (RGPHAE) ANSD, 2013

Cette augmentation de la population s'accompagne d'une urbanisation et d'un nouveau façonnement du paysage. Des services urbains comme le transport, la restauration, les agences immobilières, le secteur des services apparaissent dans la ville. A cela, s'ajoutent les activités industrielles. L'AIBD et les projets de l'Etat conduisent à l'urbanisation de la localité, les villages qui se trouvent sur la route nationale 1 sont en phase d'urbanisation très avancée (SOW Boubacar, 2017, p 55).

Spéculation foncière

Ces mutations spatiales et l'urbanisation dans la commune de Diass, s'accompagnent de spéculations foncières. En effet, sow (2017, p. 57) démontre que plus de 90% de la population affirme que depuis de la mise en service de l'aéroport Diass est devenue la zone privilégiée des acteurs fonciers. La plupart d'entre eux sont des bailleurs de fonds qui viennent de Dakar. La mise en place de l'AIBD est un facteur de renchérissement des prix de revente du mètre carré à moyen et long terme. Des projets de lotissements, de coopératives d'habitat, de projets immobiliers foisonnent dans la zone rendant le foncier de plus en plus cher et objet de spéculation (S. Seck, 2010 p. 66). L'AIBD a rendu la zone de plus en plus prisée. La zone favorisée par sa proximité avec Dakar, et se situant à l'intérieur du triangle Dakar-Thiès-Mbour, devient attractive avec un fort potentiel de réserve foncière (Faye, Mor, 2023, p 266). A côté de ce fait, il y a l'installation des unités industrielles extractives. Ces dernières emploient des effectifs importants qui investissent dans la commune. L'aéroport avec ses équipements et ses services annexes conduisent à l'urbanisation de la commune.

Conclusion

La commune de Diass connaît un changement important au sein de son territoire dû à plusieurs facteurs. En effet, étant une zone riche en ressources minières, végétales et hydriques, elle subit plusieurs pressions et mutations. Ces changements remarquables sont

en grande partie par la construction de l'Aéroport International Blaise Diagne. L'occupation et l'utilisation du sol ont fait l'objet de modifications et continuent d'en faire l'objet. Une zone jadis à vocation agricole s'urbanise de plus en plus. Et ceci est rendu possible par la politique nationale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. L'objectif de cette étude est à travers le traitement d'images satellitaires et des enquêtes sur le terrain, montrer les mutations et changement survenus dans la commune. On y observe un déclin de l'agriculture et une dynamique à l'urbanisation dans l'espace communal causée par la mise en œuvre d'une superstructure. Cette tendance devrait s'accroître dans le futur, car Diass est l'option de projets structurants mais aussi résidentiels avec le pôle urbain de Daga kholpa avec ses zones d'aménagement concerté et de lotissements administratifs prévus.

Ces changements ne touchent pas seulement la commune de Diass, la commune environnante de Keur Moussa a aussi été affectée. En effet le projet AIBD touche une partie de cette commune entraînant le déplacement de population et la nécessité de la mise en place d'une zone de recasement et d'un terrain agricole.

Références bibliographiques

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE DU SENEGAL (ANSD), 2013, Rapport définitif du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE), Rapport définitif, 418 p.

AHAMADA, Youssouf, 2019, *Contribution à la gestion optimale des créneaux aéroportuaires : application à l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass*, Mémoire de Master, Université Cheikh Anta Diop, 113 p.

Bureau d'étude-AECOM Tecslut, maître d'ouvrage-AIBD SA, 2010, Projet de construction de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) : plan de réinstallation révisé, Document officiel.

FAYE, Mor, 2022, « Diass (Sénégal) : une commune en mutation causée par l'exploitation des carrières à ciel ouvert. L'impact sur l'environnement, la sante et l'économie. In Revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS) N° 07 Décembre 2022 ISSN 1859-5146, p.253-267.

FAYE Saliou Mbacké, DIAKHATE Mouhamadou Mawloud, 2022, « Pression foncière et dynamiques de l'agriculture familiale au niveau de la commune de Diass » In Revue Leidi, Saint-Louis, N°28, p.103-119.

NDIONE Khalifa, 2019, Les problèmes fonciers liés à la réalisation de l'aéroport international Blaise Diagne (AIBD), Mémoire de Master, Université Cheikh Anta Diop, 144 p.

SARR, Mohamadou Abou, 2018, *Approvisionnement en eau de la commune de Diass : situation et perspectives*, Mémoire de Master, Université Cheikh Anta Diop, 85 p.

SECK, Saliou, 2011, Analyse des mutations foncières au Sénégal : cas de la communauté rurale de Diass. Mémoire de Master, Université Cheikh Anta Diop, 83 p.

SOW, Boubacar, 2017, *Analyse des mutations spatiales et socioéconomiques dans la commune de Diass*. Mémoire de Master, Université Cheikh Anta Diop, 105p.